

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de LA CHAPELLE SUR ERDRE

**REGISTRE**  
**D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Relatif à**

- à la demande d'autorisation environnementale en application de l'article L181-1 du code de l'environnement au titre des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnées au I de l'article L.214-3 du code de l'environnement

- à la demande de déclaration d'intérêt général des travaux

du projet de **travaux hydrauliques sur le ruisseau de la Haie à La Chapelle sur Erdre**

sollicitées par Nantes Métropole.

**Enquête publique unique du jeudi 6 décembre 2018 à 8h30 au vendredi 21 décembre 2018 à 17h00 inclus**

## ENQUETE RELATIVE

A

En exécution de l'arrêté du

de M. le Préfet de la Loire-Atlantique

Je soussigné(e), M<sup>rs</sup> FOURMEL Gilbert (L.E) ai ouvert, ce jour,  
le registre d'enquête, pour recevoir les observations du public

A La Chapelle sur Erdre ,

Le Jeudi 5 Décembre 2018 .  
à 8h30 .



1<sup>ère</sup> Permanence : Jeudi 6 Décembre 2018 de 8<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>.  
Visite de M. Louis Gromault, en accord avec M. Michel Lepallez de la rue  
Théophile Gautier sur le ruisseau de la Hais, sous la Chapelle  
dans l'intérêt de tous d'un abanement exact et efficace du p.H.M.  
à 8<sup>h</sup>30 ce jour :

Fin de la Permanence à 12<sup>h</sup>  
Le C.E. Gromault

2<sup>ème</sup> Permanence : Mardi 11 Décembre 2018 de 8<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>.

M. Pescarmona est passé pour expliquer au C.E les  
nuisances d'inondation qu'il subit lors du phénomènes  
pluvieux intenses.

Il déposera ses observations et remarques lors de  
la dernière permanences le 21 Décembre.

Le C.E. Gromault

M. Château, 8 rue Jean II, Lotissement La Pommeraiie.

Remarque : il existe un ruisseau qui longe mon  
terrain qui comporte les mêmes problèmes que  
le ruisseau de la Hais.

Le ruisseau le long de mon terrain provient  
d'une buse de Ø800 qui traverse la RD 39.  
Ce ruisseau alimente aussi le ruisseau de la Hais.  
Nous subissons les mêmes dommages que le  
ruisseau de la Hais : en cas de forte pluie, un  
débit énorme <sup>arrive</sup> subitement en ravinant les berges  
et en créant des "hamites"

Nota : ce débit entraîne inondation au niveau

de la buse (Ø500) du chemin du bras bon.  
L'entretien de ce ruisseau devait être réalisé par  
les services publics : rien n'a été fait depuis  
1987 (date de construction du lotissement).  
Je déposerai un dossier concernant ce ruisseau  
avant le 21 décembre.

[Signature]

Fin de la permanence à 12<sup>h</sup>. Le C.E. Gromault

Mercredi 12 Décembre 15<sup>h</sup>30 -

Association Syndicats de la Pommeraiie -

Nous prenons en compte qu'une protection de la berge du bassin  
d'orage - situé en amont du chemin du Bourg est prévu. Demande de coupe  
topographique de l'encrochement projeté. Versant abrupte du talus des bassins  
d'orage.

Demande de prise en compte des affouillements provoqués par l'affluent  
du ruisseau de la Hais traversant le chemin du Bras bon occasionnant des  
dégradations des parcelles Espace Vert du Whist La Pommeraiie et certains  
riverains dont M. Château. Courrier n° 2024042 adressé ce 12 Décembre.

Réunion effectuée le 30 novembre avec techniciens de n° 2024042 Bte Entrée et  
Cens (Rue Coué)